

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 11 juin 2002 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère, Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absente pour cause : madame la conseillère, Linda McGrail

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-06-146 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-06-147 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2002 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 27 MAI 2002

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mai 2002 et de l'assemblée spéciale du 27 mai 2002, tels que présentés.

ADOPTÉE

2002-06-148 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS - MAI 2002

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2002, au montant de **40,387.45 \$**.

ADOPTÉE

2002-06-149 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER - MAI 2002

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2002, au montant de **335,154.11 \$**.

ADOPTÉE

2002-06-150 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – MAI 2002

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer du mois de mai 2002, au montant de **628.90 \$**.

ADOPTÉE

2002-06-151 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-5, LOT 246-144, 47 RUE REINE-DES-PRÉS

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-5, à l'effet de régulariser l'implantation de la piscine hors terre existante avec une marge latérale de 1,64 mètre et une marge arrière de 1,87 mètre, alors que les marges minimales sont fixées à 2 mètres;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2002-5, tel que demandé.

ADOPTÉE

2002-06-152 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-6, LOT 103-4, 2946 BOULEVARD PERROT

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-6, à l'effet de permettre la construction d'une galerie avec solarium à l'intérieur de la bande de protection riveraine avec une marge de 5,6 mètres, au lieu des 10 mètres prescrits par la réglementation.

Attendu que la construction projetée ne possède aucune fondation;

Attendu que la construction ne causera aucun préjudice à la rive;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2002-6, tel que demandé.

ADOPTÉE

2002-06-153 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-7, LOT 1509-95, 90 RUE IBERVILLE**

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-7, à l'effet de permettre la construction d'une véranda dans la cour arrière avec une marge arrière de 6,28 mètres, au lieu des 9 mètres prescrits par la réglementation.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2002-7, tel que demandé.

ADOPTÉE

2002-06-154 **RÈGLEMENT NUMÉRO 403 – TRAVAUX DE PAVAGE SUR LÉO-PAUL-DESROSIERS – AUTORISATION D'EMPRUNT**

Attendu qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de pavage sur le croissant Léo-Paul-Desrosiers;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à 30,000 \$;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 14 mai 2002;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'adopter le règlement numéro 403 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le croissant Léo-Paul-Desrosiers et autorisant un emprunt de 30,000 \$ à cette fin.

ADOPTÉE

2002-06-155 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 250-4 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 250, constituant un Comité consultatif d'urbanisme aux fins d'accorder une rémunération aux membres. De plus, il demande la dispense de lecture.

2002-06-156 **CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA LOCATION DE LA PISCINE ET DES COURS DE NATATION**

Attendu que la Municipalité offre divers services aux citoyens;

Attendu que la Municipalité désire rendre accessibles aux citoyens les équipements et les ressources pour des activités de baignade et des cours de natation;

2002-06-156 ... suite

Attendu que le Centre Notre-Dame-de-Fatima est le seul à posséder dans les limites de la Municipalité, les équipements et les ressources pour les activités de baignade et de cours de natation;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente avec le Centre Notre-Dame-de-Fatima pour la location de la piscine extérieure et la fourniture des services pour des cours de natation. Cette entente est d'une durée maximale de 3 ans.

ADOPTÉE

2002-06-157 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS – GESTION DU TERRITOIRE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que les personnes suivantes soient engagées au poste d'employé étudiant à la Gestion du territoire, division des travaux publics, à savoir :

Christine Landry, Jonathan Lévesque et Claude Leduc.

Ces employés sont embauchés pour une période maximale de 12 semaines, à compter du 27 mai 2002, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-06-158 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION OFFRE DE PAIEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE

Attendu que suivant une entente signée en 1982, la Régie de l'eau de l'Île-Perrot doit rembourser à la Municipalité sa quote-part de la dette à long terme sur les conduites maîtresses;

Attendu que la Régie de l'eau de l'Île-Perrot a manifesté à la Municipalité son intention de lui rembourser en totalité, avant l'échéance de 2006, le solde de sa quote-part de ladite dette à long terme;

Attendu qu'il serait avantageux pour la Municipalité d'accepter le paiement anticipé et d'appliquer le montant du paiement en contrepartie du prochain financement du règlement numéro 399, prévu en juillet 2002;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte l'offre de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot de payer à la Municipalité, avant l'échéance de 2006, la somme de 35,273.26 \$, représentant le solde en capital seulement de la quote-part de la Régie de la dette à long terme sur les conduites maîtresses dû à ce jour à la Municipalité et que la Régie confirme son accord avant le 28 juin 2002;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, les quittances et tous les documents requis à cette fin.

Que le montant du paiement à recevoir soit affecté au financement du règlement d'emprunt numéro 399.

ADOPTÉE

2002-06-159 VENTE DE TERRAIN LOT 244-439 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que la Municipalité peut aliéner à titre onéreux tout bien (Code municipal, L.R.Q., c. C-27.1, art. 6);

Attendu que la Municipalité est propriétaire d'un terrain connu comme étant le lot 244-439 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, circonscription foncière de Vaudreuil, situé au 7, rue Stocker;

Attendu que la Municipalité a reçu de Janik Brunet et Martin Laplaine, une offre d'achat dudit terrain, pour la somme de 5,000 \$;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de vendre à madame Janik Brunet et monsieur Martin Laplaine l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 244-439 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, circonscription foncière de Vaudreuil, pour la somme de 5,000 \$, plus les taxes applicables. Tous les frais reliés à la vente (tels notaire, arpentage, copies d'acte) sont à la charge des acquéreurs.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2002-06-160 VENTE DE TERRAIN LOT 244-441 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que la Municipalité peut aliéner à titre onéreux tout bien (Code municipal, L.R.Q., c. C-27.1, art. 6);

Attendu que la Municipalité est propriétaire d'un terrain connu comme étant le lot 244-441, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, circonscription foncière de Vaudreuil, situé au 15, rue Stocker;

Attendu que la Municipalité a reçu de Alexandre Brunet, une offre d'achat dudit terrain, pour la somme de 5, 000 \$;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de vendre à monsieur Alexandre Brunet, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 244-441 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, circonscription foncière de Vaudreuil, pour la somme de 5,000 \$, plus les taxes applicables. Tous les frais reliés à la vente (tels notaire, arpentage, copies d'acte) sont à la charge de l'acquéreur.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2002-06-161 LES PLACEMENTS JETON BLEU (1986) INC. – HYPOTHÈQUE LÉGALE

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a conclu une entente avec la compagnie Les Placements Jeton Bleu (1986) inc. pour des travaux d'infrastructures d'égout pluvial du projet domiciliaire « Boisé de l'Île » phase II;

Attendu qu'en vertu de ladite entente et du règlement d'emprunt numéro 377, la compagnie Les Placements Jeton Bleu (1986) inc. s'est engagée à payer 60 % du coût des travaux;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a une créance impayée depuis le 12 septembre 2001 pour lesdits travaux, au montant de 7,094.36 \$;

Attendu qu'il y a lieu pour la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot d'inscrire une hypothèque légale pour garantir sa créance;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot procède à l'inscription d'une hypothèque légale contre un immeuble propriété de la compagnie Les Placements Jeton Bleu (1986) inc. aux fins de garantir sa créance, au montant de 7,094.36 \$, pour le coût des travaux d'infrastructures d'égout pluvial du projet domiciliaire « Boisé de l'Île » phase II.

Que monsieur Jacques Robichaud, responsable du greffe, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2002-06-162 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – SIGNATURE D'ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT

Attendu qu'une entente entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot existe depuis plusieurs années relativement à des travaux de déneigement pour une partie du boulevard Don-Quichotte entre le boulevard St-Joseph et le secteur de la Pointe-du-Moulin jusqu'à l'intersection du boulevard Perrot;

Attendu que ces travaux sont payés par le ministère des Transports du Québec et représentant pour l'année 2002-2003, un montant de 34,185.75 \$;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le contrat de déneigement, de déglçage, de fourniture de matériaux, de chargement et d'entreposage pour l'année 2002-2003 pour une partie du boulevard Don-Quichotte appartenant au ministère des Transports.

ADOPTÉE

2002-06-163 PROMESSE D'ACHAT DE TERRAIN – LOT PARTIE 250

Attendu que la Municipalité a entrepris des discussions pour acquérir une partie du lot 250, du cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot offre à Hydro-Québec d'acquérir un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 250 du cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, pour la somme de 20,002 \$ plus taxes, suivant les conditions contenues à la promesse d'achat, le tout puisé à même le surplus libre non autrement libéré.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite promesse d'achat ainsi que l'acte d'achat et tous les documents requis à cette fin advenant l'acceptation de la promesse.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports informatifs de la Gestion du territoire – mai 2002.
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires – mai 2002.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – mai 2002.

2002-06-164 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de lever l'assemblée à 20h40.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

